

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Mardi 26 septembre 2023 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire**

Présents : JARNO Claude – CORBEL Jean – Jacques –DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara - LE HETET Martine – LUCAZEAU Vincent - MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina - PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges – Henri - SIMON Nadine – THILL Noémie – TORTELLIER Erik - TRAISET Mathieu

Absents excusés ayant donné procuration : BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara / GARANGER Clémence à JAFFRE – DANET Christelle

Absents excusés : CADORET Philippe – LE GUEN Karine – NAYEL Christian.

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour :

- 01 - Information du Conseil – Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 02 - Approbation du procès – verbal de la séance du 04 juillet 2023
- 03 - Approbation de l'ordre du jour de la présente séance
- 04 - Comptes – rendus de réunions intercommunales et comités consultatifs locaux
- 05 - Convention AQTA foncier et parcelle ZD 234 rue du Vieux Presbytère (Daniel)
- 06 - Etude de faisabilité sur la parcelle ZD 234 rue du Vieux Presbytère (Daniel) et demande de subvention
- 07 Convention relative aux aides du programme ACTEE 2 et CC d' AQTA
- 08 – Adhésion Souvenir Français du MORBIHAN
- 09 – Droit de préférence et parcelle ZD 109 (Trevidic)
- 10 - Tableau des effectifs – Mise à jour
- 11 - Prix du repas au restaurant scolaire – tarification sociale
- 12 – Domaine public et demande d'achat Impasse des Merisiers
- 13 - Décision modificative de crédits – Budget principal de la commune
- 14 – Exonération taxe foncière de locaux occupés par une maison de santé
- 15 – Désignation d'un référent déontologue de l' élu local
- 16- Communication du bilan transport scolaire 2022/2023
- 17 - Mise à jour du règlement de location de la salle du Petit Bois
- 18 – Dispositif Chantier jeune
- 19 - Vente de deux lots à MORBIHAN Habitat rue des Genêts (rectificatif superficie)
- 20 - Questions diverses.

**Délibération n° 2023-26/09 – 01 - Ouverture de séance – Quorum et PV de la séance du 03/04/2023 :**

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

S'agissant du procès – verbal de la séance précédente du conseil municipal en date du 04/07/2023,

Considérant qu'un exemplaire a été transmis par voie dématérialisée à chaque membre avant la présente séance, Les conseillers ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou les corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

VU le code général des collectivités territoriales,

Article unique : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/07/2023 tel qu'il a été présenté.

**Délibération n° 2023-26/09-02 - Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du CM :**

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020-15/09-13 en date du 15 septembre 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant que les décisions prises doivent faire l'objet d'un compte – rendu au Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Article unique : PREND ACTE des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de sa délégation :

N° décision	Objet	Coût / Montant HT
2023-07/07-45	MAPA – Extension de garantie pour le serveur de la mairie	455.76 €
2023-19/07-46	MAPA – Dispositif d'alarme sur un bâtiment communal	1 508.33 €

2023-19/07-47	MAPA – Prestation d'artiste pour la décoration des vitrines lors du Championnat de France de cyclo - cross	1 500.00 €
2023-19/07-48	MAPA – Travaux de construction du restaurant scolaire – Avenant 1 au lot 04 « Charpente bois et bardage bois »	3 621.56 €
2023-20/07-49	MAPA – Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air	1 450.00 €
2023-25/07-50	Travaux de construction d'une maison de santé – Avenant 1 Honoraires de l'architecte pour fixer le forfait définitif au stade PRO	71 264.00 €
2023-28/07-51	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour l'éclairage – rénovation rue du Petit Bois	13 670.00 €
2023-28/07-52	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour des travaux télécom rue du Petit Bois	18 300.00 €
2023-28/07-53	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour les réseaux télécom rue du Petit Bois	
2023-28/07-54	MAPA – Renouvellement et mise à jour du contrat de maintenance technique micro – informatique et réseau	2 150.00 € / an
2023-28/07-55	Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive avec le CDG 56	
2023-01/08-56	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour l'extension en éclairage public rue du Petit Bois – Ages et Vie – maison médicale – 8 lots	10 940.00 €
2023-31/07-56B	MAPA – commande de petit matériel pour consolider les panneaux routiers	2 000.32 €
2023-02/08-57	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour les travaux d'éclairage public rue du Petit Bois	
2023-02/08-58	Signature d'une convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux rue du Petit Bois	19 400.00 €
2023-30/08-63	MAPA – Conclusion d'un marché d'assurance « Dommages aux biens » avec Groupama (annule et remplace la décision 2023-13/08-59)	9 390.34 € / an
2023-03/08-60	Travaux de construction du restaurant scolaire – Avenant 2 au lot 06 « Couverture zinc »	423.25 €
2023-04/08-61	MAPA – Remplacement d'une porte – fenêtre à l'école et toit réparé	2 790.76 € 364.20 €
2023-11/08-62	MAPA – Commande de panneaux routiers	3 917.04 €
2023-04/09-63T	Signature d'une convention avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux aériens	18 % des dépenses à la charge de la commune
2023-04/09-64	MAPA – Division de parcelle issue du domaine public pour une cession	1 575.00 €
2023-04/09-65	MAPA – Contrat d'étude pour une mission de maîtrise d'œuvre et travaux de voirie	4.5 % taux de rémunération
2023-04/09-66	Convention avec le CDG 56 pour un accompagnement RH	979.00 €
2023-08/09-67	Travaux de construction d'un restaurant scolaire – Lot 19 « Panneaux photovoltaïques »	33 644.55 €
2023-12/09-68	MAPA – Commande de panneaux routiers et prestation de marquage au sol	931.00 € 3 505.60 €
2023-15/09-69	Signature d'une convention avec le syndicat Mégalis Bretagne pour la fibre optique (pose de câbles sur la façade de la médiathèque)	

### Délibération n° 2023-26/09-03 – Nomination de secrétaire :

En début de séance du Conseil municipal, un secrétaire de séance doit être nommé parmi les conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, Madame Isabelle MARTIN est désignée. Un agent municipal présent peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission. Il s'agit en l'espèce de la directrice générale des services.

### Délibération n° 2023 -04/07-04 - Comptes – rendus de réunions / Structures intercommunales et Commissions municipales

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

#### ☞ Structures intercommunales :

- Réunion du 30/05/2023 du Pays d'Auray avec un hommage à Mr Michel LE RAY + ordre du jour du comité syndical du 13/09/2023 comportant le projet de pacte de cohérence territoriale du Pays d'Auray.

- Réunion du 11/07/2023 du groupe de travail Santé Social de la CC d'Aqta

+ Fourniture par l'ADIL du Morbihan des tableaux de bord des indicateurs 2023 sur le territoire de la CC d'Aqta

+ Tableau de la concession électricité 2022 par Morbihan Energies pour la commune

#### ☞ Commissions municipales :

- Réunion de la commission Travaux du 08/07/2023 relative au programme annuel de voirie et des propositions pour sécuriser la rue du Chêne et celle des Sabotiers. Sont envisagés différents dispositifs pour obliger à ralentir. Plans actuellement consultables en mairie

---

### **Délibération n° 2023-26/09-05 – Convention d’acquisition , de portage et de constitution de réserves foncières OAP du Recteur :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Vu la compétence Habitat et Logement exercée par la communauté de communes d’Aqta,

Dans le cadre des actions en matière de foncier mises en place au sein du Programme Local de l’Habitat (PLH),

Afin de diminuer la tension foncière sur le territoire communautaire,

Compte tenu de la pénurie de foncier aménagé abordable

Dans un objectif de pallier la faible maîtrise foncière publique et pour permettre à tous de se loger sur le territoire communautaire,

Le conseil municipal DECIDE d’autoriser le Maire à signer une convention d’acquisition et de portage foncier sur le secteur plus précisément de l’OAP du Recteur situé rue du Vieux Presbytère. Une parcelle nue cadastrée section ZD n° 234 pour 2444 m2 se révèle intéressante comme réserve foncière pour y implanter une opération d’habitat.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-06 – Prise en charge d’une étude de faisabilité et demande de subvention :**

Au regard de la signature d’une convention d’acquisition et de portage foncier avec la communauté de communes d’Auray Quiberon Terre Atlantique sur le secteur de l’OAP du Recteur rue du Vieux Presbytère en CAMORS,

Une consultation de plusieurs prestataires a été lancée (5 en tout)

Monsieur Le Maire est autorisé à retenir l’offre la mieux – disante et à solliciter auprès de la CC d’Aqta une subvention à hauteur de 50 % du montant HT à acquitter.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-07– Convention type financière ACTEE2 –SEQUOIA 1 :**

Depuis le 10/12/2020, la CC d’Auray Quiberon Terre Atlantique est lauréate de l’appel à projet ACTEE2-SEQUOIA1 en groupement avec Lorient Agglomération et Morbihan Energies.

La commune de CAMORS a réalisé des études énergétiques sur son patrimoine et a bénéficié de

l’accompagnement technique de la CC à travers les postes d’économiseur de flux et de conseiller en énergie.

Des aides sont à percevoir (1649.71€ et 3900.00 €) et l’obtention de celles – ci passe par l’adoption d’une convention. Après avoir pris connaissance des termes de la convention relative au versement des aides, le Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-08 – Adhésion à l’association « Le Souvenir Français » / convention pour une veille mémorielle sur les sépultures familiales des Morts pour la France (MPF) / Attribution de subvention :**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des statuts de l’association « Le Souvenir Français », se déclare favorable à une adhésion de la commune et s’engage à verser une subvention annuelle de 150 € (Article 5) à compter de 2023.

En complément, il est proposé la signature d’une convention pour assurer la préservation des sépultures et des restes mortels des « Morts pour la France » au niveau des cimetières du bourg et de Locoal ainsi qu’une animation mémorielle destinée à favoriser la transmission de l’histoire. Le partenariat sera matérialisé par l’apposition d’une plaque aux entrées des deux cimetières et sur chaque tombe répertoriée une cocarde métallique du Souvenir Français.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-09 – Non usage du droit de préférence sur la parcelle ZD n° 109 :**

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle boisée cadastrée section ZD n° 109 sise à Prad Lann Mareu CAMORS et appartenant aux consorts LUCAS.

Superficie = 1ha44a11ca.

Prix de vente fixé à 5 764.40 €. Le Conseil municipal CHARGE Monsieur Le Maire d’en informer les parties concernées (notaire, propriétaires)

---

### **Délibération n° 2023-26/09-10- Mise à jour du tableau des effectifs :**

La précédente délibération relative au tableau des effectifs date du 04/07/2023.

Depuis cette séance :

- Recrutement du nouveau responsable du service technique par voie de détachement
- Recrutement d’un adjoint technique au service technique
- Remplacement sur le poste Urbanisme
- Mise à jour des temps annualisés rentrée 2023/2024

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur Le Maire,

Après un vote à mains levées, le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs qui s'établit de la façon suivante au 01/09/2023 : Cf tableau annexé à la présente délibération du CM.

### Délibération n° 2023-26/09-11 – Tarification sociale au restaurant scolaire :

Depuis 2020, la commune a mis en place la mesure de **tarification sociale** qui consiste à proposer des tarifs différents aux familles, basés sur le quotient familial De la CAF.

Un renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'État a été signé pour 2023/2026.

A cette occasion, le conseil municipal est invité à délibérer pour élargir la tranche des bénéficiaires du prix du repas à 1 € (tranche de 0 € à 1000 € désormais) ACCORD unanime du Conseil municipal est donné.

Les nouvelles conditions tarifaires d'accès à la restauration scolaire s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023 avec comme conséquence un tarif diminué aussi pour l'ALSH pour la tranche de 663 € à 1000 €.

Quotient familial	Prix du repas au restaurant scolaire	Prix du repas à l'ALSH
0 € à 662 €	1.00 €	3.00 €
663 € à 1000 €	1.00 €	3.33 €
1001€ à 1499 €	3.73 €	3.73 €
Sup à 1500 €	4.15 €	4.15 €
Hors Camors	4.62 €	4.62 €
Stagiaire	3.45 €	
Adulte	5.61 €	

### Délibération n° 2023-26/09-12 – Avis sur une demande d'acquisition de terrain nu impasse des Merisiers :

Monsieur Le Maire informe les élus qu'une demande d'achat de terrain a été faite à la commune au niveau de l'impasse des Merisiers et fait état des motivations de l'administrée. Un plan est fourni à chacun.

Après réflexion, le Conseil municipal prévoit une nouvelle visite sur site et la consultation des voisins proches en attendant le retour de l'avis du service des domaines.

### Délibération n° 2023-26/09-13 – Décision modificative de crédits :

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, notamment sur la nécessité de répartir les crédits budgétaires en fonction des réalisations et des projets en cours,

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal ADOPTE la décision modificative de crédits n° 1 conformément à ce qui suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Article	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES</b>	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	1 004
	2041582	Autres groupements – bâtiments et installations	32 520
	21534	Installations matériel et outillage techniques réseaux d'électrification	115 116
	2135	Constructions Autres	68 000
	2152	Installations matériel et outillage techniques – installations de voirie	10 000
	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000
	<b>RECETTES</b>	Article	Intitulé
1641		Emprunts en euros	246 640

---

### **Délibération n° 2023-26/09 -14 – Taxe foncière sur les propriétés bâties et exonération des locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés par une maison de santé :**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1382 C bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé mentionnée à l'article 6323-3 du code de la santé publique.

VU l'article 1382 C bis du code général des impôts,

Le Conseil, après en avoir délibéré, :

DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée illimitée sachant que la délibération reste valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

FIXE le taux de l'exonération à 100 %

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

---

### **Délibération n° 2023-26/09 – 15 – Désignation d'un référent déontologique :**

La loi 3DS a rendu obligatoire la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés par la Charte de l'élu local.

Suite au communiqué de l'Association des Maires du Morbihan, une liste d'experts volontaires a été mise à disposition et une adresse mail dédiée. Après avoir recueilli l'avis favorable de l'intéressée, le Conseil municipal DECIDE de désigner Mme Corinne HERVE comme référente déontologique pour la commune.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-16 – Communication du bilan transport scolaire 2022/2023 :**

Les circuits concernés sont ceux communaux en direction de l'école publique Les Lutins et de l'école privée Saint Joseph. 25 élèves transportés contre 28 l'an passé. Document annexé à la présente délibération. Coût total de 38 262.56 € dont 17 841.28 € à la charge de la commune.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-17 – Mise à jour du règlement de location de la salle communale du Petit Bois :**

Après avoir entendu les explications de Mr LE BOURDIEC,

Dans le cadre de la mise à disposition de la salle communale du Petit Bois,

Un nouveau règlement est adopté pour l'occupation et l'utilisation des locaux (interdiction des fumigènes et des boîtes à fumée) Cf en pièce jointe.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-18 – Organisation de Chantiers Jeunes :**

Sur proposition et organisation des conseillères municipales Mmes LE HETET, PRIGENT et THILL, un 1<sup>er</sup> chantier est proposé aux vacances de la Toussaint 2023 avec un accueil de jeunes entre 14 et 17 ans (jardinage, rangement, nettoyage, peinture ...) Le groupe pourra comporter un effectif de 8 participants. La durée de travail envisagée est de 4 ½ journées de 3 heures.

La rémunération de 60 € par chantier et par jeune se fera sous forme de bons d'achat à valoir chez les commerçants locaux et aux environs.

L'encadrement sera assuré par des adultes bénévoles en nombre suffisant.

Les modalités d'inscription sont visibles sur le site internet de la commune, l'application « Mon Village » et en mairie.

La reconduction de ces chantiers sera déterminée par l'envie des jeunes de s'engager autour d'un projet, d'une action sociale, de nature citoyenne ou solidaire.

---

### **Délibération n° 2023-26/09-19 – Informations diverses :**

☞ Evocation en début de séance par Mr Le Maire des dégradations de biens publics et incivilités subies sur le territoire.

☞ Vente de deux lots à Morbihan Habitat rue des Genêts : Rectification de la surface des deux lots en lien avec les plans définitifs du géomètre.

☞ Exposé par Mr Le Maire d'une demande de remboursement de factures de vidanges de fosses septiques adressée par le gérant du parc privé d'accrobranches de CAMORS au motif que le raccordement à l'assainissement collectif n'était pas réalisé en 2022. Montant de 650.40 €. REFUS du Conseil municipal. Les travaux prévus ont eu lieu en septembre 2023.

☞ Rappel de la journée de sensibilisation cybersécurité à CRACH le 05/10/2023 par Mégalis Bretagne.

☞ Dossier de demande de subvention déposé auprès du Conseil régional de Bretagne pour l'achat d'un broyeur de végétaux. Montant attendu : 50 % du montant HT de la facture sachant que la commune est lauréate du prix « 0 Phyto »

☞ Arrivée au 1<sup>er</sup> août 2023 du Lieutenant Elodie DELBART Commandant de la communauté de brigades de Languidic.

☞ Création d'une maison de santé pluridisciplinaire multi – sites *Santé des Trois Rivières* :

Il s'agit d'une association loi 1901 créée en avril 2022 à l'initiative des élus de Baud et Camors et des professionnels de santé des communes de Baud, Camors, Guénin, La Chapelle Neuve et Saint Barthélémy.

Cette association a pour objectif d'améliorer la coordination entre les professionnels de santé et de faciliter la prise en charge médicale des patients. Le projet de santé signé par plus de 50 professionnels a été validé par l'ARS et la CPAM en juin dernier. Un travail est actuellement mené pour sa mise en œuvre.

☞ Exposé par Mme JAFFRE – DANET du projet de traçage de jeux sur la cour de l'école élémentaire des Lutins.

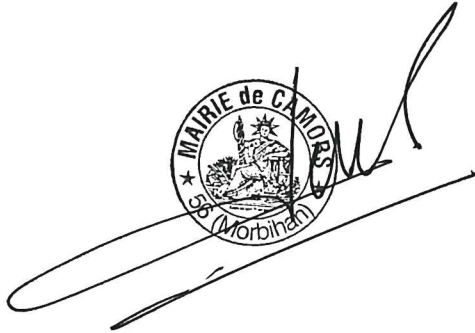
Un devis a été signé pour un montant HT de 2962.73 € comprenant le marquage au sol d'une marelle, d'une boussole, d'un terrain de basket et de hand, d'un terrain de football. Une demande de subvention à hauteur de 50 % du montant HT a été adressée à l'ANS vu le label « Terre de Jeux » de la commune.

☞ Mme JAFFRE – DANET fait aussi un point avec Mme LE GAL à propos de la distribution des gilets jaunes et autres accessoires pour assurer la sécurité des élèves sur le trajet de l'établissement.

Séance levée à 22h30.

Le 26 septembre 2023  
Le Maire,  
Claude JARNO

La Secrétaire,  
Isabelle MARTIN



Affiché le 02 octobre 2023